

## **SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

Le onze décembre deux mille huit, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

**Etaient présents** : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Marie-Claude LEGALLICIER, Laurent LEFEBVRE, Florence LOUVET, Patrice PETIT, Chryseline GAUTIER, Jean-François DESCHAMPS, Catherine MERLEN, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Pascal KNOBELSPIESS, Odile BIGO, Christian BRUMACHON, Didier LEROY.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs** : Anthony RENAUD à pouvoir Danièle LASNON et Véronique LOUET-TINOCO pouvoir à Didier LEROY.

**Absente excusée** : Françoise DENEUVE

**Date de convocation** : 6 décembre 2008      **Date d'affichage** : 7 décembre 2008

**Nombre de conseillers** :    En exercice : 19            Présents : 16            Votants : 18

-----

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté, *à l'unanimité*.

-----

### **BUDGET 2008**

Décisions modificatives - Virements de crédits –

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES CHARGES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES CHARGES PREVISIONNELLES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>COMPTES DE CHARGES</b>			
60642	ACHAT PRESTATIONS		6 000.00 €
60612	GAZ - ELECTRICITE	5 000.00 €	
60613	COMBUSTIBLE		2 000.00 €
60623	ALIMENTATION		1 500.00 €
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	5 000.00 €	
60650	LIVRES BIBLIOTHEQUE	7 500.00 €	
61220	CREDIT BAIL MOBILIER	150.00 €	
61350	LOCATIONS MOBILIERES	1 500.00 €	
61522	ENTRETIEN DES BATIMENTS	15 000.00 €	
61523	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	5 000.00 €	
61551	ENTRETIEN MATERIELS ROULANTS	5 000.00 €	
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS	5 000.00 €	
61820	DOCUMENTATION	1 000.00 €	
61840	VERS. A ORG. DE FORMATION	1 000.00 €	
61880	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500.00 €	
62260	HONORAIRES	250.00 €	
62280	AUTRES REMUN. D'INTERMEDIAIRES	2 500.00 €	
62310	ANNONCES ET INSERTIONS	500.00 €	
62180	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	500.00 €	
65100	REDEVANCES, HEBERGEMENTS	500.00 €	
65310	INDEMINITES MAIRE ET ADJOINTS		1 500.00 €
65350	FORMATION DES ELUS		500.00 €
65580	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 500.00 €	
,023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48 482.00 €	
	94 382.00 €	105 882.00 €	11 500.00 €
N° de CPT	LIBELLE	DIMINUTION DES PRODUITS PREVISIONNELS	AUGMENTATION DES PRODUITS PREVISIONNELS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>COMPTES DE PRODUITS</b>			
70310	CONCESSIONS, REDEVANCES ET TAX		500.00 €
70600	PRESTATIONS DE SERVICES		1 000.00 €
70670	REDEV. ET DROITS DE SERV. (cantine)		4 500.00 €
70671	GARDERIES SCOLAIRE		2 500.00 €
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE		2 359.00 €
74750	COMPENSATION COMM. D'AGGLO		68 065.00 €
74780	SUBVENTIONS - AUTRES ORGANISMES		1 450.00 €
74880	AUTRES ATTIBUTIONS ET PARTICIPATIONS		12 108.00 €
75200	REVENUS DES IMMEUBLES		1 900.00 €
	-94 382.00 €	0.00 €	94 382.00 €
		105 882.00 €	105 882.00 €

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>COMPTES DE DEPENSES</b>		
2315 - 112	RD 7 et RD 207	24 455.00 €	
	24 455.00 €	24 455.00 €	0.00 €
	<b>COMPTES DE RESSOURCES</b>		
1323	FCTVA	24 027.00 €	
,021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		48 482.00 €
	-24 455.00 €	24 027.00 €	48 482.00 €
		48 482.00 €	48 482.00 €

Le Conseil Municipal adopte ces décisions modificatives *A L'UNANIMITÉ*

### **AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CABINET BOVARY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux travaux supplémentaires demandés par le Conseil Général, la rémunération du Maître d'œuvre, Cabinet Bovary, se trouve modifiée et doit faire l'objet d'un avenant.

#### **MONTANT DE L'AVENANT N° 3 au marché de maîtrise d'œuvre**

Montant initial du marché	251 583,82 € HT	300 894,25 € TTC
Travaux supplémentaires		
Demandés par le Conseil Général	16 534,97 € HT	19 775,83 € TTC
	-----	-----
Montant définitif du marché	268 118,79 € HT	320 670,08 € TTC
Taux de rémunération du		
Maître d'œuvre (5,90 %)	15 819,01 € HT	18 919,53 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *ACCEPTE* l'avenant proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer *A L'UNANIMITÉ*.

## S.I.E.R. de Darnétal - Programme 2008 – Rue des Canadiens -

Monsieur le Maire indique la répartition des dépenses entre la Commune, le Syndicat Départemental d’Energie de la Seine-Maritime et par le S.I.E.R. de GAZ de DARNETAL pour les travaux de mises en souterrain des réseaux de la commune.

### 13<sup>ème</sup> Tranche d’effacement des réseaux - Rue des Canadiens partie basse -

#### REPARTITION DES DEPENSES – ESTIMATION

Nature et financement des travaux	Participation du Syndicat Départemental d’Energie	Participation du S.I.E.R	Participation de la Commune
<b><u>DEPENSES SUBVENTIONNABLES</u></b>	<b>50 %</b>		<b>50 %</b>
Réseaux électriques 97 000,00 €	48 500,00 €		48 500,00 €
Câble d’éclairage public HT 8 600,00 €	4 300,00 €		4 300,00 €
Préfinancement de la TVA à 19,60 %			
Réseaux électriques (Concessionnaire) 97 000,00 €		<b>19,60 %</b> 19 012,00 €	
Câble d’éclairage public (F.C.T.V.A) 8 600,00 €			<b>19,60 %</b> 1 685,60 €
<b><u>DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES</u></b>			<b>100 %</b>
Génie Civil du réseau téléphonique HT 11 300,00 €			11 300,00 €
T.V.A à 19,60 %			2 214,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>52 800,00 €</b>	<b>19 012,00 €</b>	<b>68 000,40 €</b>
<b>TOTAL GENERAL T.T.C.</b>	<b>139 812.40€</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette répartition à **L’UNANIMITÉ**

**13<sup>ème</sup> Tranche d'effacement des réseaux Rue des Canadiens - Partie vers Franqueville****REPARTITION DES DEPENSES – ESTIMATION**

Nature et financement des travaux	Participation du Syndicat Départemental d'Énergie	Participation du S.I.E.R	Participation de la Commune
<b><u>DEPENSES SUBVENTIONNABLES</u></b>	<b>50 %</b>		<b>50 %</b>
Réseaux électriques 73 200,00 €	36 600,00 €		36 600,00 €
Câble d'éclairage public HT	0,00 €		0,00 €
Préfinancement de la TVA à 19,60 %			
Réseaux électriques (Concessionnaire) 73 200,00 €		<b>19,60 %</b> 14 347,20 €	
Câble d'éclairage public (F.C.T.V.A) 0,00 €			<b>19,60 %</b> 0,00 €
<b><u>DEPENSES NON SUBVENTIONNABLES</u></b>			<b>100 %</b>
Génie Civil du réseau téléphonique HT 6 800,00 €			6 800,00 €
T.V.A à 19,60 %			1 332,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>36 600,00 €</b>	<b>14 347,20 €</b>	<b>44 732,80 €</b>
<b><u>TOTAL GENERAL T.T.C</u></b>	<b>95 680,00€</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette répartition à **L'UNANIMITÉ**

## **S.I.E.R. de Darnétal - Programme 2008 - Rue des Canadiens**

Monsieur le Maire indique la répartition des dépenses entre la Commune, le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime et par le S.I.E.R de GAZ de DARNETAL concernant les travaux d'éclairage public.

### **24<sup>ème</sup> Tranche d'éclairage public – Rue des Canadiens (partie basse)** **Fourniture et pose de 5 mâts de 7m de hauteur avec lanternes 100w shp**

Le coût estimatif des travaux est le suivant :

SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT DE LA SUBVENTION	PARTICIPATION DE LA COMMUNE HT	MONTANT DE LA TVA A PREFINANCER PAR LA COMMUNE
Rue des Canadiens (Partie Basse)	6 700,00 €	6 700,00 €	2 680,00 €	4 020,00 €	1 313,20 €
<b>TOTAL</b>	6 700,00 €	6 700,00 €	2 680,00 €	4 020,00 €	1 313,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette répartition à **L'UNANIMITÉ**

### **GARANTIE D'EMPRUNT TOTALE POUR LE PROGRAMME LOCATIF LOGISEINE**

**Prêt avec préfinancement pour l'acquisition foncière et la construction**

**Double révisabilité normale (révisable Livret A et échéances annuelles)**

Vu la demande formulée par la **Société LOGISEINE**,

Et tendant à l'acquisition de terrain et à la construction de 8 logements locatifs,

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

***Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ***

**Article 1 :** La Commune de Belbeuf accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts d'un montant total de **679.919 Euros** que La Société LOGISEINE se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part l'acquisition du terrain et d'autre part, la construction sur ledit terrain de 8 logements situés Rue du Général de Gaulle à Belbeuf.

**Article 2 :** Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS/PLUS Foncier consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées ci-après.

### **2.1 Pour le prêt destiné à l'acquisition du terrain :**

Montant du prêt	: 210.591 Euros
Echéances	: annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 4,60%
Taux annuel de progressivité	: 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité: en fonction de la variation du taux du livret A	
Durée du préfinancement	: de 3 à 12 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 50 ans

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 210.591 Euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

### **2.2 Pour le prêt destiné à la construction :**

Montant du prêt	: 469.328 Euros
Echéances	: annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 4,60%
Taux annuel de progressivité	: 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité: en fonction de la variation du taux du livret A	
Durée du préfinancement	: de 3 à 12 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 40 ans

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 469.328 Euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 3 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la

Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 5 :** Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer la convention à intervenir entre la commune et la Société LOGISEINE.

## **ADHESION AU SYNDICAT DE PISCINE**

Les Maires du Canton de Boos ont été invités à se retrouver le 15 octobre 2008 à la Mairie de Belbeuf, avec Monsieur Philippe LEROY, Conseiller Général, pour débattre du projet de la construction d'une piscine sur le plateau-est.

Monsieur le Maire précise que ce sujet a déjà fait l'objet de nombreuses réunions dans le passé et qu'aujourd'hui, il est nécessaire de créer un Syndicat Intercommunal de programmation de la piscine du canton de Boos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par :

- 15 voix       **POUR**
- 2 voix       **CONTRE**
- 1           **ABSENTION**

Les conseillers qui ont voté **CONTRE** ou se sont **ABSTENUS** justifient leur vote en indiquant qu'ils sont **POUR** le fond et ne s'opposent pas à la création d'une piscine intercommunale, mais n'approuvent pas la forme. Ils souhaitent que le Syndicat Intercommunal à créer ne comporte que des Maires ou leurs représentants élus, mais en aucun cas, le Conseiller Général du Canton de Boos, dont ce n'est pas le rôle et qui risque de nous priver de l'adhésion de la Commune de Franqueville Saint Pierre.

Par ailleurs, l'abattement de 20% sur la participation au syndicat intercommunal appliqué aux plus petites communes ne se justifie pas du fait que la répartition (50% au prorata du potentiel fiscal et 50% au prorata de la population) prend déjà en compte les moyens de chaque commune.

## **Transfert de la zone « Vaudement » à Amfreville la Mivoie**

Monsieur le Maire expose au conseil le souhait de la Commune d'Amfreville la Mivoie que la zone dite « *Le Vaudement* » lui soit rattachée dans la mesure où elle constitue l'entrée sud de cette commune.

Après échange, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'étudier avec les services compétents la faisabilité d'une telle opération.

Les conclusions de cette étude seront alors soumises à l'avis du Conseil Municipal qui décidera alors des suites à donner ou non à cette demande.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité :

- 1 voix **CONTRE**
- 17 voix **POUR**

## Projet d'aménagement du secteur des Genetais et des Cinq Acres au Nord Est du hameau de Normare

Conformément aux orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme de notre commune approuvé le 28 février 2008, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir à l'urbanisation le secteur des Genetais et des Cinq Acres situé au Nord Est du hameau de Normare.

- **Les Genetais** pour promouvoir la diversité de l'habitat et répondre aux principes élémentaires du droit au logement.
- **Les Cinq Acres** pour un développement mesuré d'activités économiques compatibles avec le contexte périurbain et rural.

### Rappel des objectifs poursuivis :

- Evolution démographique portant la population à 2500 habitants sur 10 ans jugée raisonnable et coïncidant avec le niveau d'équipement actuel et futur de la commune.
- Eviter au maximum l'étalement des zones habitées sur l'espace rural.
- Assurer la qualité de l'environnement en adoptant les principes fondamentaux de la démarche « HQE ».
  - o Traitement du paysage de la lisière de ville sur l'espace rural.
  - o Maîtrise des énergies et promotion des énergies renouvelables.
  - o Création d'un grand espace planté en lien direct avec la trame verte transversale du plateau.
  - o Aménagement d'espaces destinés aux piétons et cyclistes.
  - o Implantation de la nouvelle voie structurante en limitant au maximum les nuisances.
  - o Mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales.
    - Récupération des eaux de pluie sur les parcelles.
    - Collecte des eaux de pluies des parties communes de l'espace public dans des fossés absorbants plantés intégrés à la ceinture verte.

Pour réaliser ce programme ambitieux il apparaît que la création d'une **zone d'aménagement concertée** (Z.A.C) privée serait l'outil le mieux adapté.

Il est donc proposé de procéder à une consultation pour recruter un concepteur qui mènera le dossier de ZAC jusqu'à sa création.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration qui sera soumis pour arbitrage à la commission d'urbanisme ainsi qu'à tous les acteurs concernés sur les projets d'aménagement.

L'appel d'offres pourrait être lancé dans le courant du mois de janvier.

## **Modalités de concertation avec la population :**

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera mise en place durant tout l'élaboration du projet au moyen de :

- Infos-Belbeuf
- Site Internet
- Expositions
- Cahier de doléances

Madame LEGALLICIER apporte quelques explications complémentaires sur le déroulement de ce dossier et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **A L'UNANIMITÉ**.

## **Règlement intérieur de la salle des fêtes**

Cette question soulève quelques interrogations et par conséquent il est décidé de réétudier ce projet en commission afin de faire une nouvelle proposition au prochain conseil municipal.

## **Convention pour mise à disposition de la salle de sports « Yoga »**

Une convention de mise à disposition de la halle de sports a été signée en 2007 entre la Commune de Belbeuf et Monsieur Gilles LEBLOND, Professeur de yoga, pour une durée de deux heures, le samedi ou dimanche après-midi, en tenant compte du planning et des manifestations prévues. Le tarif de mise à disposition avait été fixé à 25€ de l'heure.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention en appliquant une augmentation du tarif horaire et de le fixer à 25.50€.

Après en avoir délibéré le conseil décide à ***l'UNANIMITÉ*** de ce changement de tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## **Organisation et demande de subventions pour le spectacle des Tréteaux de France du 3 avril 2009.**

Les communes de Belbeuf et Franqueville organisent un spectacle le vendredi 3 avril 2009 : « Les Tréteaux de France » qui présenteront les Caprices de Marianne, le coût de cette manifestation est fixé à un minimum garanti de 10.000€ HT.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de cette soirée, le Conseil Municipal de Belbeuf sollicite une subvention auprès du Conseil Général au taux le plus élevé possible.

## **Désignation des représentants de la commune aux groupes de travail dans les commissions de l'Agglomération Rouennaise**

Afin d'intégrer les groupes de travail, il est nécessaire de procéder au vote des délégués de la Commune :

### **COMMISSION N° 3 – DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### ***Environnement et Insertion-Handicap***

##### **Environnement**

Est candidat et élu Délégué titulaire :

Didier LEROY

Est candidat et élu Délégué suppléant :

Pascal KNOBELSPIESS

##### **Insertion-Handicap**

Est candidate et élue Délégué titulaire :

Annie PRIEUR

Est candidate et élue Déléguée suppléante :

Isabelle DELAISEMENT

### **COMMISSION N° 4 – SERVICES PUBLICS AUX USAGERS**

#### ***Transports – Eau et Assainissement – Déchets***

##### **Transports**

Est candidate et élue Déléguée titulaire:

Florence LOUVET

Est candidat et élu Délégué suppléant :

Patrice PETIT

##### **Eau et Assainissement**

Est candidat et élu Délégué titulaire:

Gérard DUVAL

Est candidat et élu Délégué suppléant :

Pascal KNOBELSPIESS

##### **Déchets**

Est candidat et élu Délégué titulaire :

Gérard DUVAL

Est candidat et élu Délégué suppléant :

Pascal KNOBELSPIESS

### **COMMISSION N° 6 - ANIMATION**

#### ***Initiatives en faveur des jeunes – Sport – Culture***

##### **Initiatives en faveur des jeunes**

Est candidate et élue Déléguée titulaire :

Véronique LOUET-TINOCO

Est candidate et élue Déléguée suppléante :

Catherine MERLEN

##### **Sport**

Est candidat et élu Délégué titulaire :

Laurent LEFEBVRE

Est candidate et élue Déléguée suppléante :

Annie PRIEUR

##### **Culture**

Est candidate et élue Déléguée titulaire :

Odile BIGO

Est candidate et élue Déléguée suppléante :

Florence LOUVET

## **MINISTERE DE LA DEFENSE**

### **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense pour la Commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au vote d'un représentant, qui aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense.

Il est donc nécessaire de procéder au vote de ce représentant :

Est candidat et élu : ***Patrice PETIT***

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

La composition de la Commission Communale des Impôts Directs est communiquée au Conseil Municipal.

#### **Commissaires titulaires**

Edmée AUDUBERTEAU  
Yvonne LANAVERRÉ  
Philippe JEAN  
Etienne STALIN  
Jacques GENTIL  
Gérard CANTREL  
Pierre BRUYANT  
Michel HATAY

#### **Commissaires suppléants**

Monique MORAND  
Jean-Jacques LEGALLICIER  
Maurice PASCAUD  
Edwige DE PIERREPONT  
Luc SERVAIN  
Olivier VEPIERRE  
Lucienne CACHEUX  
Jacqueline LORY

Autres informations : outre le point sur les travaux des différentes commissions, Marie-Claude LEGALLICIER fait état des prochaines questions à prévoir en matière d'urbanisme.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.